

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL 29 février 2012
--

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Madame Mylène DE GASPERI

Messieurs Frédéric ENSELME, Philippe LEBEAU, Michel DOREY, Pierre MAYOL, Guy WITTIG, Gilbert RENEVIER,
Michel GUILLEMOT et Pierre OLIVIER.

Excusés : Monsieur Jean du PARC (pouvoir Ludovic ROCHETTE).

Secrétaire de séance : Michel DOREY

Date de convocation : 22/02/2012

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Amortissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les subventions d'équipements versées figurant au compte 204 les années précédentes doivent être amorties sur 15 ans maximum.

A la date du 31/12/2011 les soldes suivants devant être amortis sont 51 700,84 € au compte 20413 et 221 975,00 € au compte 204151.

Monsieur le Maire propose d'amortir :

- les subventions d'équipement versées au Département (compte au 20413) sur 5 ans soit 10 340,17 € par an
- les subventions d'équipements versées au groupement de collectivités (compte 204151) sur 10 ans soit 22 197,50 € par an.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissements,
- **DECIDE** d'inscrire ces écritures dans le budget primitif 2012 et les suivants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

CHANGEMENT TOITURE - Mairie

A l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise CHOPARD relatif au changement de toiture de la Mairie d'un montant de 13810.78 € HT,
- **SOLLICITENT** l'aide de l'État au titre de la DETR,
- **SOLLICITENT** l'aide du Conseil Général au titre du programme Village Côte d'Or,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN

A l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie Rue du Faubourg Saint-Martin
- **SOLLICITENT** l'aide du Conseil Général au titre du FCDT,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

COMPTE DE GESTION 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le Compte de Gestion 2011 dressé par Madame le Percepteur de Dijon Banlieue, et en tout point conforme avec le Compte Administratif 2011 et la comptabilité administrative de la commune.

Les membres de conseil approuvent le Compte de Gestion 2011 à l'unanimité.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 dont la balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	142 205,67 €	182 000,00 €
Recettes nettes	151 028,00 €	122 455,78 €
Excédent reporté 2011	104 508,96 €	59 544,22 €
Recettes totales	255 536,96 €	182 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2012.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif 2011, dont la balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	87 645,33 €	34 583,83 €
Recettes nettes	147 314,85 €	61 428,96 €
Excédent reporté 2010	88 757,55 €	32 699,09 €
Recettes totales	236 072,40 €	94 128,05 €
Excédent de clôture 2011	148 427,07 €	59 544,22 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire se retire et Monsieur Michel DOREY fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- **approuve** à l'unanimité, le Compte Administratif 2011
- **décide** l'affectation des résultats 2011 comme suit :
 - o **l'excédent de fonctionnement 2011 de 148 427,07 euros** est repartie comme suit :
 - **43 918,11 € au compte 1068 réserves Recette d'Investissement du BP 2012**
 - **104 508,96 € reporté au compte 002 Excédent reporté Recette de Fonctionnement du budget primitif 2012,**

L'excédent d'investissement 2011 de 59 544,22 euros est reporté dans son intégralité au compte 001 excédent reporté recettes d'Investissement du budget primitif 2012.

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

TAXES DIRECTES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2012

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident le maintien des taux d'imposition pour 2012 à savoir :

- Taxe d'habitation ➤ 1.65%
- Taxe foncière (bâti) ➤ 3.99%
- Taxe foncière (non bâti) ➤ 13.22%

(Déposée en préfecture le 08/03/2012)

Pour copie conforme,

Le Maire, Ludovic ROCHETTE